

PROCES VERBAL

de la réunion du Comité Syndical du 22 septembre 2022

Date de la convocation : 12/09/2022

L'An 2022 et le 22 septembre à 18 heures, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. José RICO-PEREZ.

Etaient présents :

Commune	Titulaires		Suppléants
BONVILLARET		DEMONNAZ Jacky	
EPIERRE	AUGEM J. Michel	POULAIN R. Marie	
MONTGILBERT		GAY Daniel	DAVID Daniel
MONTSAPEY		MOCELLIN J. Louis	
ST ALBAN D'H.	GADROY LEGENVRE P.		BONOT Michel
ST GEORGES D'H.	BRUNET André	PASCAL Thierry	
ST PIERRE BEL.		POLLET Bernard	
VAL D'ARC	RICO PEREZ José	MELLAN Lionel	COMBET Claire

soit : nombre de présents : 14 nombre de votants : 13
Absents excusés sans procuration : BUET Jean Paul, BRUNIER Thierry

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 14/04/2022

Le compte-rendu a été transmis à l'ensemble des membres du Comité Syndical. Aucune remarque n'est formulée. Le compte-rendu de la séance du 14/04/2022 est approuvé à l'unanimité.

2. Désignation du secrétaire de séance

M. Patrick GADROY LEGENVRE se porte volontaire pour cette réunion.

3. Validation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité

4. PUBLICITE DES ACTES

M. le Président informe les membres présents de la réforme de la publicité des actes, en vigueur depuis le 01/07/2022. Le procès-verbal de séance sera signé par le Président et le secrétaire de séance, et validé la séance suivante.

Le registre des délibérations sera désormais signé par le Président et le secrétaire de séance uniquement.

5. RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE (RPQS) 2021 EAU POTABLE

Un exemplaire du RPQS a été envoyé à chaque délégué en même temps que les convocations. Le Président présente les grands points du RPQS. Comme chaque année le volume prélevé est important, mais seulement 20% environ sont facturés. Le rendement de réseau est donc très insuffisant.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical adopte le RPQS EAU POTABLE 2021 à l'unanimité.

6. -MONTSAPEY

Niveaux des réservoirs : plusieurs chalets situés en haut de la commune (Fontaine aux Loups) ne sont plus alimentés, car le réservoir de Barbet est en dessous de la réserve incendie, et la conduite entre Barbet et Sojo n'arrive pas à rester en charge. La diminution de l'alimentation de Sojo par Barbet a permis de faire remonter Barbet, mais a entraîné la baisse de Sojo et la coupure au chef-lieu le 20/09/22. Les agents essaient de trouver le bon réglage pour que les deux réservoirs se maintiennent.

Conduite chef-lieu/Sojo : Le Président rappelle le projet de réhabilitation de la conduite entre le Chef-lieu et Sojo, qui consiste en la fourniture et la pose de 1110ml de canalisation en fonte ductile DN100 et la reprise des branchements individuels.

Le Président rappelle également qu'une consultation restreinte a été réalisée auprès de six bureaux d'études pour la maîtrise d'œuvre des travaux.

Le Président présente le résultat de l'appel d'offre et propose de retenir le cabinet BARON Ingénierie, dont le montant de la mission s'élève à 14 170,00 € HT.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical valide l'offre de BARON Ingénierie à l'unanimité.

L'étude qui sera menée par BARON Ingénierie permettra d'avoir un chiffrage du projet. Le Président rappelle le courrier du 21/02/2022 adressé à la commune de Montsapey, afin de connaître leur possibilité de financement de ces travaux.

M. GADROY LEGENVRE questionne le Comité Syndical sur la prise en charge de ces travaux par le SIAEP, alors qu'ils auraient dû être financés en partie par la commune lors de son entrée dans le syndicat. Le Président précise que la convention d'aide de 2012, portant sur l'engagement de travaux par les communes et le financement par l'Agence de l'Eau et le Département, est caduque. La réalisation des travaux sera conditionnée par l'aide financière que la commune pourra apporter.

Courrier du 01/09/22 de la commune : le Président informe le Comité Syndical que la commune se propose de participer financièrement à des recherches de fuites. Le Président précise que la recherche de fuites est du ressort du syndicat. Mais l'urgence est désormais d'entreprendre les travaux qui étaient prévus en 2012.

Qualité au Mollard et au Coter : le SIAEP a été alerté le 12/09/22 que plusieurs habitants se sont plaints de troubles intestinaux durant le week-end.

Le Président informe le Comité Syndical du retard dans le traitement de la demande d'analyse en urgence par Savoie Labo : devis demandé le 14/09/22 - analyse programmée le 23/09/22.

7. ST GEORGES D'HURTIERES

Interdictions de consommation : le Président informe le Comité Syndical des interdictions de consommation prononcées par l'ARS :

- depuis le 08/06/22 pour le hameau du Mas, du fait de la présence d'arsenic,
- depuis le 02/09/22 pour le hameau des Voûtes, du fait de la présence d'arsenic,
- depuis le 16/09/22 pour les hameaux Bessay et Minière, du fait de la présence de bactéries E-coli et Coliformes.

La distribution d'eau en bouteilles a été organisée sur ces 3 hameaux, avec l'aide de la commune.

Baisse du réservoir du Bessay : au 20/09/22, le Bessay baisse d'environ 10 cm par jour. Le remplissage par un camion-citerne alimentaire est organisé à partir du 23/09/22 pour remplir le réservoir. Les délégués de la commune font part de leur souhait de réhabiliter le captage du Fayet, qui alimente le réservoir du Bessay. Sa vétusté entraîne une perte d'eau importante. Une réflexion est à mener également pour apporter une ressource complémentaire au réservoir du Bessay (maillage avec St Alban, ou pompage avec refoulement, ou captage d'une nouvelle source à la Minière).

Abérus – reprise de la conduite de distribution : Le Président rappelle le mauvais état du réseau de distribution depuis le captage, qui présente de nombreuses fuites. La perte en réseau est importante et ne permet pas d'amener assez d'eau au réservoir des Bonfands. Un premier projet remis par BARON Ingénierie porte sur l'installation d'un réseau de distribution sur 858 ml, le raccordement aux réseaux existants et la mise en place d'une chambre de vannes en attente pour le futur raccordement aux réseaux de la Tessonnière (futur réservoir). Le projet est estimé à 185 700 € (travaux et maîtrise d'œuvre). Après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve le projet à l'unanimité et autorise le Président à déposer les dossiers de demandes de subventions auprès de la Sous-préfecture, du Département et de l'Agence de l'Eau.

Bonfands – renouvellement du réseau : en complément du projet sur les Abérus, le Président présente au Comité Syndical le projet de réhabilitation du réseau de distribution du hameau des Bonfands. La vétusté du réseau entraîne des casses fréquentes et des coupures chez les abonnés. D'autre part, le trop-plein du réservoir des Bonfands alimente le réservoir de Bonne Eau, qui distribue les hameaux du Mas et des Voûtes. Ce trop-plein est insuffisant pour permettre la dilution nécessaire dans le réservoir de Bonne Eau afin de diminuer la teneur en arsenic. Les travaux consisteraient en la création d'une nouvelle conduite PE sur 103 ML avec raccordement sur le réseau existant et la reprise de 3 branchements particuliers. Le projet est estimé à 94 200 € (travaux et maîtrise d'œuvre). Après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve le projet à l'unanimité et autorise le Président à déposer les dossiers de demandes de subventions auprès de la Sous-préfecture, du Département et de l'Agence de l'Eau.

Saisie du Défenseur des Droits : communication du courrier de saisine par Mme MANETTI, habitante des Bonfands.

8. ST ALBAN D'HURTIERES

Entretien du réseau : la commune fait mention des filtres dans des chambres qui n'ont pas été changés depuis longtemps, et de vannes qui sont grippées. Un devis a été demandé par la commune pour l'entretien du by-pass grippé entre les deux réseaux.

9. MONTGILBERT

Travaux TC4 : les travaux de réhabilitation du réseau ont repris en juin et sont bientôt achevés pour la partie Crêt-Dessus, Crêt-Dessous et Crêt d'En-bas.

10. ST PIERRE DE BELLEVILLE

Réservoir du Châtelet et pompage de Rochette : mise en service mi-juillet ; coupure d'alimentation chez certains abonnés due à un mauvais réglage.

Régularisation marché travaux Châtelet-Belleville : le Président rappelle le projet de réhabilitation de la conduite d'eau potable entre les hameaux de Châtelet et Belleville avec la reprise des branchements particuliers. La délibération du 08/07/2021 avait validé l'avant-projet pour 158 000 € HT. Mais suite à des travaux supplémentaires (20 raccordements au lieu de 14), le montant des travaux s'élève à 83 241,00 € HT pour les travaux Route de l'Eglise et 90 032,13 € HT pour les travaux Route du Châtelet, soit un total de travaux de 173 273,13 € HT.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve le projet à l'unanimité.

Pont de la Corbière : pour rappel le Département a engagé les travaux de réfection du tablier du pont, et il avait été demandé au SIAEP de déplacer la conduite d'eau située sous le pont. Ce déplacement très onéreux (nécessité d'installer une poutrelle pour soutenir la conduite) nécessitait également de déposer un dossier auprès de la Police de l'Eau. Par courrier du 07/04/22, le Département informait le SIAEP du démarrage des travaux et de la protection de la canalisation, à charge pour le syndicat de s'acquitter d'une somme estimée à 6 000 € par le biais d'une convention. A ce jour aucune convention ou facture n'a été reçue.

11. RANDENS-BONVILLARET

Compteurs : Reprise des travaux sur le secteur du Chaix de Bonvillaret et des Perrières fin septembre 2022. Une nouvelle consultation est nécessaire pour terminer Randens et prévoir le dépassement du marché sur Bonvillaret (hausse coût des enrobés) - consultation restreinte de 3 entreprises. Pour 2022, fin des travaux sur Randens si le nouveau marché est passé. En 2023, restera le chef-lieu de Bonvillaret.

12. BONVILLARET

Chemin des Vignes : le Président rappelle le projet de réhabilitation du réseau sur ce secteur pour un montant de 94 852 € HT (marché du 30/09/21). Les travaux devraient débuter en octobre.

13. EPIERRE

Compteurs individuels : le Président rappelle l'étude réalisée par BARON Ingénierie portant sur la mise en place de regards-compteurs sur la commune, pour un montant estimé de 671 500 € en avril 2021. La commune souhaite qu'une réunion soit organisée à Epierre avec le bureau d'études afin de préciser le projet. La commune souhaiterait également un chiffrage par tranches.

14. ASSAINISSEMENT VAL D'ARC

Rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) 2021 : un exemplaire du RPQS a été envoyé à chaque délégué en même temps que les convocations. Le Président présente les grands points du RPQS et rappelle qu'il ne concerne que la commune de VAL D'ARC. Après en avoir délibéré, le Comité Syndical adopte le RPQS ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2021 à l'unanimité.

Zonage d'assainissement collectif : le Président rappelle l'enquête publique qui s'est déroulée du 1^{er} au 30 juin 2022, pour l'élaboration du zonage d'assainissement collectif de Val d'Arc. Il présente au Comité Syndical le rapport du commissaire enquêteur, ainsi que ses conclusions et avis : AVIS FAVORABLE avec une réserve et deux recommandations. La réserve porte sur le hameau de la Pouille, en zonage non collectif, pour lequel le commissaire enquêteur demande une étude de cette zone avec information aux habitants. Le Président propose dans un premier temps de terminer la procédure de validation du zonage, objet de l'enquête publique, avant d'envisager le devenir de La Pouille. Une étude-diagnostic devra être lancée pour définir les solutions techniques envisageable et choisir si ce secteur restera en zonage individuel ou pourra être intégré au zonage collectif. Les recommandations portent sur :

- la mise en place d'un conseil aux usagers en assainissement non collectif : le Président précise que ce conseil existe depuis de nombreuses années et est assuré par le SPANC de la Communauté de Communes Porte de Maurienne,

- - l'organisation des enquêtes publiques avant le démarrage des travaux : le Président informe le Comité Syndical de la prise en compte de cette recommandation.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le schéma directeur d'assainissement de la commune de VAL D'ARC.

Poste de relevage de la Rue des Ecoles : le Président informe le Comité Syndical que la mise en service du poste de relevage situé 3 Route d'Aiton est en attente, car le poste existant Rue des Ecoles est sous-dimensionné. En effet, le projet initial prévoyait d'envoyer les eaux usées de Randens dans le réseau de la Grande Rue. Mais celui-ci étant amené à être réhabilité, il a été décidé de transiter par le poste de relevage de la Rue des Ecoles. Une augmentation de la capacité de refoulement est donc nécessaire pour éviter un engorgement du poste. La nouvelle pompe prévue dispose d'un système intégré de broyage. Les travaux à envisager s'élèvent à 41 840 € HT (terrassement, équipement du poste et maîtrise d'œuvre). Le Comité Syndical approuve le projet à l'unanimité.

15. POINTS DIVERS

Admission en non-valeurs : le Comité Syndical approuve à l'unanimité l'admission en non-valeurs de créances pour un montant total de 443.52 €. La dépense sera inscrite au compte F/D 6542.

Décision modificative du budget : le Comité Syndical approuve à l'unanimité le mouvement de crédits en investissement pour un montant total de 1 090 150 €.

Renforcement de l'équipe technique : la Communauté de Communes Porte de Maurienne propose de missionner un de ses agents techniques pour soutenir l'équipe technique du syndicat, à raison de 2 jours par semaine. Cette prestation serait gratuite pour le syndicat et porterait sur l'entretien des périmètres de protection. Après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve à l'unanimité le projet et autorise le Président à signer une convention en ce sens avec la Communauté de Communes Porte de Maurienne.

Recours au personnel communal : réfléchir à une facturation de la commune au syndicat lorsqu'il y a recours à du personnel communal (tarif horaire, modalités de facturation, etc..)

Tarif spécial aux collectivités : réfléchir à un tarif spécial pour les ventes d'eau aux communes. A ce jour la consommation des fontaines et bassins n'est pas facturée aux communes, car toutes n'ont pas de compteurs. Par contre, les bâtiments communaux sont facturés pour certaines communes équipées de compteurs.

Prix de l'eau : étant donné les investissements à prévoir dans les prochaines années, il sera nécessaire d'augmenter le prix du m³ de façon importante et très rapidement.

Périmètres de protection des captages : faire le point sur l'avancement de ce dossier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 19h45.

signatures

M. José RICO PEREZ
Président



M. Patrick GADROY LEGENVRE
Secrétaire de séance,


